

Madame, Mademoiselle, Monsieur,
Cher collaborateur, Chère collaboratrice,

L'évolution des technologies, de l'économie et des habitudes de consommation conduisent à la mise en place d'une politique de contrôle et de normalisation contraignante en matière d'agriculture, de santé et de qualité de vie. Dans un proche avenir, les laboratoires n'auront de raison d'être qu'à la condition de démontrer leurs capacités et leur fiabilité dans les domaines pour lesquels ils se déclarent compétents.

La Station Provinciale d'Analyses Agricoles (SPAA) et l'Institut Provincial Ernest Malvoz sont engagés dans une démarche collective de QUALITE (via l'obtention de l'accréditation à la norme ISO 17025). L'objectif recherché est de garantir aux clients, des analyses et des résultats d'analyses, précis et reproductibles par l'utilisation de procédures et de méthodologies actualisées et adéquates basées sur des normes existantes, ainsi que par une gestion rigoureuse des équipements et des locaux avec l'aide de son personnel qualifié. Leurs objectifs sont de garantir un service d'analyses et de conseils :

- Fiable
- Performant
- Adapté aux besoins et exigences exprimés par notre clientèle
- Intégrant nos contraintes, nos compétences et notre expérience

En mettant en place les conditions optimales pour mener à bien leurs missions, les laboratoires de la Province de Liège gagneront en reconnaissance externe, communication interne, confort dans l'exécution de leurs tâches et motivation.

Les laboratoires surveillent, maîtrisent et enregistrent les conditions ambiantes adaptées à leurs activités afin de ne pas compromettre la validité des résultats.

La SPAA et l'IPEM ne s'engageront dans aucune activité ou essai susceptible de mettre en péril la confiance dans son indépendance de jugement et dans son intégrité. Les laboratoires provinciaux doivent veiller à ce qu'aucune pression commerciale, financière ou autre ne s'exerce sur leur personnel. Toute influence, sur les résultats des contrôles et des essais, exercée par des personnes ou des organisations extérieures à la SPAA et à l'IPEM sont exclues.

Les laboratoires s'engagent à exercer leurs activités en toute impartialité.

La SPAA et l'IPEM identifient en continu les risques susceptibles de porter atteinte à leur impartialité.

Les laboratoires doivent assurer la confidentialité et la protection des informations et des droits de propriété de ses clients.

Pour être menée à bien, une telle démarche doit prendre en compte les intérêts et les besoins de chaque intervenant. Elle nécessite obligatoirement une prise de conscience et un engagement individuel au sein de l'ensemble du personnel des laboratoires. Celui-ci doit se familiariser avec la documentation qualité et se conformer sans restriction aux procédures requises pour l'exécution des différentes tâches.



L'IPEM et la SPAA prévoient le maintien des acquis, l'amélioration continue du Système Qualité et l'extension des domaines d'analyses sous accréditation afin de démontrer de manière formelle la compétence de ces laboratoires provinciaux d'analyses.

Les responsables de la SPAA et de l'IPEM déclarent vouloir se conformer aux instructions relatives à la norme envisagée. Les laboratoires s'engagent à respecter les exigences légales et réglementaires. Ils désignent un responsable qualité chargé de coordonner la bonne marche du projet, de veiller à sa mise en œuvre et à son application à tout moment et de rendre compte de son avancement.

La collaboration des membres du personnel est demandée pour la préparation des procédures et pour leur tenue à jour régulière. La motivation de tous est recherchée par l'information, l'exemple, la connaissance et le respect mutuel.

La mise en place d'indicateurs permet l'évaluation, l'optimisation et l'amélioration continue du Système Qualité. L'évaluation de ces indicateurs qualité permet de mesurer l'efficacité du Système Qualité mis en place et sont présentés lors de la revue de direction.

Nous affirmons ainsi notre volonté de mener à bien nos objectifs en matière de QUALITE. Nous comptons sur l'indispensable participation de chacun dans son domaine de responsabilité en matière de qualité du travail, de conscience professionnelle et de souci constant d'amélioration.

Le 21 février 2019.

Marc VANBERGEN,

Premier Directeur Ingénieur-Agronome.

Pascale JEHOLET,

Directrice générale
Santé, Affaires sociales, Agriculture.

Marianne LONHAY,

Directrice générale provinciale.



Par délégation du Député provincial
Président (art.L2213-1, al du CDLD) :

André DENIS,

Député provincial.